

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 19 mai 2021 à 19 h 30,
par visioconférence

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M ^{me} Mélanie Cantin	Secrétaire
M. Jean Thibault	Trésorier
M ^{me} Géraldine Bouchard	Administratrice
M. Patrick Délerin	Administrateur
M. Marc-André Ducharme	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur
M ^{me} Julie Labonté	Administratrice
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Sylvain Légaré	Conseiller municipal

SONT ABSENTS

M. Stéphane Martin	Administrateur
M ^{me} Josée Savard	Administratrice

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M ^{me} Nathalie Cournoyer	Urbaniste
M ^{me} Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
M. Guillaume Neveu	Conseiller en développement économique
M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

23 citoyens sont présents à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la quatrième séance régulière de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 19 mai 2021, à 19 h 30, par visioconférence.

- | | |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 31 |
| 3. Présentation sur les ouvertures de rues et période de questions sur le projet de la rue des Camarades (<u>projet à l'ouest</u> de celui présenté le 30 mars) | 19 h 35 |
| 4. Demande d'opinion – Quartiers de Val-Bélair et de Saint-Émile – Implantation et intégration architecturale de bâtiments (R.C.A.6V.Q.298) | 20 h 35 |
| 5. Suivi des activités sur le Mont-Bélair avec Sébastien Théberge de l'OMBD | 21 h 05 |
| 6. Suivi de la rencontre sur la sécurité routière | 21 h 25 |
| 7. Lettre d'appui au conseil de quartier pour la réouverture de l'urgence de l'Hôpital Chauveau | 21 h 35 |
| 8. Période d'information du conseiller municipal | 21 h 45 |
| 9. Questions et commentaires du public | 21 h 55 |
| 10. Adoption des procès-verbaux des rencontres du 17 mars et 21 avril 2021 | 22 h 05 |
| 11. Information, correspondance et trésorerie | 22 h 10 |
| 12. Varia | 22 h 15 |
| 13. Levée de l'assemblée | 22 h 20 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :

Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 3249, jean-sebastien.mathon@ville.quebec.qc.ca

21-05-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

21-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Thibault, appuyé par M. Marc-André Ducharme, d'adopter l'ordre du jour après avoir inversé l'ordre de présentation des sujets de la manière suivante :

3. Suivi des activités sur le Mont-Bélair avec Sébastien Théberge de l'OMBD
4. Présentation sur les ouvertures de rues et période de questions sur le projet de la rue des Camarades (projet à l'ouest de celui présenté le 30 mars)
5. Demande d'opinion – Quartiers de Val-Bélair et de Saint-Émile – Implantation et intégration architecturale de bâtiments (R.C.A.6V.Q.298)

La proposition est acceptée à l'unanimité.

21-05-03 Suivi des activités sur le Mont-Bélair avec Sébastien Théberge de l'OMBD

M. Sébastien Théberge présente brièvement la mission de l'Organisme Mont-Bélair Découverte qui est de contribuer à la protection du mont Bélair, à sa mise en valeur et à l'aménagement d'infrastructures permettant la pratique d'activités de plein air accessibles à tous les citoyens et en toutes saisons. Il explique que, dans la dernière année, le mont Bélair a bénéficié d'une augmentation de son achalandage, notamment dans les sentiers de marche.

L'organisme a été mandaté par la Ville de Québec pour s'occuper de l'entretien estival des 19 km de sentiers de marche et de vélo de montagne. L'équipe, composée de deux travailleurs, s'affaire actuellement à finaliser l'aménagement des sentiers de vélo de montagne, dont l'ouverture est souhaitée en juin prochain. Avant de pouvoir les publiciser de manière officielle aux citoyens, il précise que la Ville devra s'assurer de la mise en place d'une signalisation adéquate afin d'assurer la cohabitation et la sécurité des marcheurs et des cyclistes.

M. Théberge explique également que le mandat de l'organisme consiste à faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs, de même que des interventions lorsque requis, et ce, afin de préserver l'aménagement des lieux. Il assure que des poubelles sont prévues à l'entrée des sentiers. Toutefois, aucune installation sanitaire n'est actuellement disponible. Des démarches ont été faites à cet égard auprès de la Ville. Par ailleurs, en raison de leur formation en secourisme, ces derniers sont disponibles sur place pour prodiguer les premiers soins aux utilisateurs des sentiers, si besoin.

Ensuite, il présente la carte du secteur et démontre l'étendue des sentiers de marche et de vélo de montagne. Dans l'avenir, l'organisme souhaiterait développer davantage de sentiers, à partir du stationnement jusqu'à la Base de plein air La Découverte. Des démarches sont d'ailleurs en cours visant à unifier les deux parcs.

Il répond par la suite aux questions des administrateurs, puis les invite à venir marcher dans les sentiers et à consulter le site Web à l'adresse : <https://montbelairdecouvertes.ca>.

21-05-04 Présentation sur les ouvertures de rues et période de questions sur le projet de la rue des Camarades (projet à l'ouest de celui présenté le 30 mars)

M^{me} Nathalie Cournoyer et M. Guillaume Neveu expliquent les grandes lignes du processus réglementaire menant à la signature d'une entente entre la Ville de Québec et un promoteur afin de permettre l'ouverture de nouvelles rues. Ce processus est notamment basé sur le schéma d'aménagement et de développement du territoire et le règlement d'urbanisme de la Ville de Québec, en fonction du zonage applicable. Il fait l'objet d'une analyse rigoureuse auprès des différents services de la Ville et peut prendre jusqu'à 2 ans avant de recevoir l'ensemble des autorisations requises.

L'ouverture de nouvelles rues devient de plus en plus complexe avec les années en raison de la rareté des terrains, de leur topographie et de l'environnement qui les entoure. M^{me} Cournoyer et M. Neveu précisent que les nombreuses contraintes liées à ces terrains requièrent souvent des ajustements réglementaires, la nécessité de déboiser l'aire de construction, l'arrimage entre le secteur existant, ou encore la nécessité de prévoir des remblais ou des déblais pour respecter la ligne naturelle du sol et rendre les terrains constructibles. Parmi les ajustements réglementaires en cours de développement, on retrouve la mise en place d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement des terrains en pente, l'élaboration d'un outil réglementaire pour encadrer la préparation préliminaire des terrains dans le cadre d'un projet d'ouverture de rues et la modification du Règlement encadrant les ententes sur les travaux municipaux. Une réflexion sur les meilleures pratiques d'encadrement des projets d'ouverture de rues est également en cours, favorisant notamment les communications entre le promoteur et les citoyens dès le début des travaux, de même que l'encadrement des heures de travaux et la gestion des nuisances et une meilleure planification des travaux basée sur des orientations et des pratiques de développement durable.

Par la suite, M^{me} Cournoyer et M. Neveu répondent aux questions des administrateurs et des citoyens. Dans le passé, différentes façons de procéder ont été tentées afin de conserver le plus d'arbres possible lors du déboisement. Ces tentatives se sont avérées infructueuses et engendraient des risques pour la sécurité des citoyens et des bâtiments considérant que le système racinaire des arbres est affaibli lors du déboisement. Par ailleurs, la gestion des eaux est prise en compte dans le protocole d'entente, requérant la construction de bassins de rétention par le promoteur, au besoin. Il est également de la responsabilité du promoteur de s'assurer de l'étude des sols et de la capacité portante avant la présentation d'un projet d'ouverture de rues.

Les terrains facilement constructibles se faisant de plus en plus rares, mais en réponse à la demande grandissante de logements et dans une logique de rationalisation et d'optimisation des terrains, la Ville préconise la construction de maisons en rangées ou encore de duplex. Il y a donc peu de limites au développement de projets d'ouverture de nouvelles rues, et ce, tant que ceux-ci respectent le schéma d'aménagement et de développement du territoire et le zonage en vigueur.

L'ouverture de nouvelles rues peut engendrer un surcroît de trafic et cette notion est prise en compte par le service des transports lors de son analyse du projet d'ouverture de rues. Le cas échéant, un projet pourrait être retardé, le temps que la Ville procède par exemple à l'installation de feux de circulation dans le secteur à développer.

Les membres remercient M^{me} Cournoyer et M. Neveu pour cette présentation.

21-05-05 Demande d'opinion – Quartiers de Val-Bélair et de Saint-Émile – Implantation et intégration architecturale de bâtiments (R.C.A.6V.Q. 298)

Résolution CQVB-21-CA-05

Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M^{me} Julie Labonté, de recommander au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles d'adopter le Plan d'implantation et intégration architecturale de bâtiments des quartiers de Val-Bélair et de Saint-Émile (R.C.A.6V.Q.298) tel que rédigé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le rapport de consultation est disponible en annexe.

21-05-06 Suivi de la rencontre sur la sécurité routière

M^{me} Francine Dion fait savoir qu'une rencontre est prévue au début du mois de juin avec le consultant afin d'élaborer le scénario pour la réalisation des vidéos de sensibilisation qui seront réalisées à l'aide d'un drone. Une rencontre sera également organisée avec les écoles impliquées pour finaliser le projet.

L'activité de sensibilisation sera planifiée le 11 ou 18 septembre prochain, sur les terrains de l'École secondaire l'Odysée et des bénévoles seront nécessaires notamment pour l'accueil des citoyens et assurer le bon fonctionnement de la journée. Enfin, elle précise qu'un bilan de l'activité doit être déposé auprès de la Ville de Québec au plus tard le 1^{er} décembre 2021.

21-05-07 Lettre d'appui au conseil de quartier pour la réouverture de l'urgence de l'Hôpital Chauveau

M^{me} Francine Dion soumet un projet de lettre en appui au conseil de quartier Loretteville qui demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de rouvrir l'urgence de l'Hôpital Chauveau.

Résolution CQVB-21-CA-21

**Il est proposé par M. Charles Gillespie, appuyé par M^{me} Julie Labonté, d'autoriser la signature de la lettre d'appui adressée au président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale demandant la réouverture de l'urgence de l'Hôpital Chauveau.
*La résolution est adoptée à l'unanimité.***

21-05-08 Période d'information du conseiller municipal

M. Sylvain Légaré propose de reporter le traitement de ce sujet à la prochaine rencontre. Il répond toutefois aux questions des administrateurs en regard des problématiques de circulation et de l'utilisation du corridor des Cheminots par des véhicules non permis, comme des motocross.

21-05-09 Questions et commentaires du public

Aucune question n'est soulevée de la part du public.

21-05-10 Adoption des procès-verbaux des rencontres du 17 mars et 21 avril 2021

Résolution CQVB-21-CA-22

**Il est proposé par M^{me} Mélanie Cantin, appuyée par M. Patrick Délerin, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2021, tel que rédigé.
*La proposition est acceptée à l'unanimité.***

Résolution CQVB-21-CA-23

**Il est proposé par M. Marc-André Ducharme, appuyé par M^{me} Géraldine Bouchard, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 21 avril 2021, tel que rédigé.
*La proposition est acceptée à l'unanimité.***

21-05-11 Information, correspondance et trésorerie

Information et correspondances

Depuis la dernière réunion, M^{me} Francine Dion a transmis quelques documents aux membres, notamment :

- La documentation relative au projet d'un port à conteneurs à Québec;
- Un article du journal *Le Soleil* annonçant le changement de nom de la rue de Montolieu, laquelle deviendra la route Léo-Major;
- Un article du journal *Le Soleil* concernant la modification du zonage de plusieurs secteurs afin de réduire la hauteur des bâtiments résidentiels dans l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles;
- Une correspondance du Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec informant de l'émission des subventions et présentant la liste des projets en sécurité routière approuvés pour l'année 2021;
- Une correspondance d'un citoyen concernant une situation d'intimidation vécue par des résidents dans l'un des secteurs du quartier de Val-Bélair.

Trésorerie

Au 30 avril 2021, le solde du compte était de 4 297,52 \$. Ce montant inclut la subvention de 3 000 \$ reçue de la Ville de Québec pour le projet sur la sécurité routière. La quote-part de l'École du Val-Joli pour cette activité est attendue dans les prochaines semaines.

Résolution CQVB-21-CA-24

Il est proposé par M^{me} Mélanie Cantin, appuyée par M. Maxime Falardeau, d'autoriser les paiements suivants :

- **Un montant de 85 \$ (chèque # 205) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du mois de mars.**
- **Un montant de 85 \$ (chèque # 206) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du mois d'avril.**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

21-05-12 Varia

Suivant les élections et la nouvelle composition du conseil de quartier, M. Jean-Sébastien Mathon effectuera les démarches nécessaires auprès du Registraire aux entreprises afin de modifier les noms des administrateurs qui sont publié. Il tiendra la présidente informée du suivi, au besoin.

21-05-13 Levée de l'assemblée

À 22 h 02, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Maxime Falardeau, la séance est levée. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M^{me} Mélanie Cantin, secrétaire.

Francine Dion, présidente

Mélanie Cantin, secrétaire